



# L'INFO RELAIS

Journal du Relais Petite Enfance  
de la communauté de communes du canton de Quingey

mars avril 2016

## Relais Petite Enfance

Place de l'église  
maison des services  
25440 Quingey  
Tél. : 03 81 63 72 05  
e-mail :  
[relais.quingey@famillesrurales.org](mailto:relais.quingey@famillesrurales.org)



### Horaires du relais :

JOURS	HORAIRES
mardi	De 16h à 19h au relais à Quingey
mercredi	De 9h à 12h au relais à Quingey <u>uniquement sur RDV</u>
Jeudi	De 9h à 12h <u>uniquement sur RDV!</u> les 2èmes jeudi du mois à Montrond le Chateau les 3èmes jeudi du mois à Arc et Senans De 13h à 16h au relais à Quingey <u>Par téléphone</u>
vendredi	De 9h à 12h au relais à Quingey
	L'animatrice peut également vous recevoir sur rendez-vous en dehors des heures de permanence.



### Dans ce numéro :

Edito et comptines	1
Les obligations des assistants	2
Agenda du relais	3
Les animations du Relais	4
Infos pratiques	5
Pour le plaisir !	6

Pâquerette en collerette,  
Bouton d'or en toque d'or,  
Primevère en gilet vert,  
Par les champs, par les jardins,  
Fêtez, fêtez le printemps !

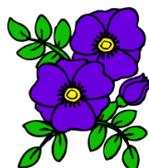
Le printemps revient parmi nous, pour nous faire oublier la neige et le froid. La nature se réveille petit à petit de son long sommeil d'hiver et nous offre des merveilles. Les oiseaux chantonnent, les bourgeons éclatent, et les branches des arbres fruitiers se couvrent de fleurs. Cette saison, synonyme de balades, jardinage et jeux d'extérieur, réjouira les petits et les grands !

Dans ce journal, vous retrouvez un article sur les obligations des assistants maternels, qui laissera place, lors du prochain journal, à un dossier sur les obligations des parents-employeurs.

Nous vous présentons également les nouveaux tarifs applicables aux 1er janvier 2016.

Et bien sûr, des comptines, de la cuisine et du bricolage vous attendent !

*Les animatrices des Relais Familles Rurales.*



## Comptines

### Le p'tit printemps

Le p'tit printemps  
Tout vert, tout vert,  
Remplace l'hiver  
Tout blanc, tout blanc,  
C'est un moineau  
Tout gris, tout gris,  
Qui me l'a dit,  
Qui me l'a dit.  
Quand l'hiver fond,  
V'là le gazon,  
J'ai plus besoin d'mes mi-taines,  
Youpi!  
Pas de glaçon  
Sous le balcon  
Le froid qui pique est parti  
Youpi ! Youpi, youpi, youpi!



### Coccinelle, où t'es-tu posée ?

Sur le front ?  
Sur le menton ?  
Sur la joue ?  
Dans le cou ?  
Sur les yeux ?  
Sur les cheveux ?  
Sur le bout du nez ?  
Hop ! Elle s'est envolée !



Le relais sera fermé  
du 18/04 au 22/04

# Les obligations des assistants maternels

Les assistants maternels sont des professionnels de la petite enfance qui, moyennant rémunération, accueillent habituellement et de façon non permanente des mineurs à leur domicile. Agréés par le conseil départemental, ils doivent garantir la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants accueillis. Comme tous professionnels, les assistants maternels ont différentes obligations à respecter.

## 1 - Les obligations envers le Président du Conseil Départemental (PCD)



L'assistant maternel doit :

- suivre une formation obligatoire de 120 heures, dont 60 heures avant tout accueil d'enfant. A ce premier module, est ajoutée une journée de formation sur l'initiation aux gestes d'urgence ;
- respecter l'agrément qui lui a été délivré par le PCD et effectuer une demande d'extension ou de dérogation si nécessaire ;
- informer le PCD de l'accueil d'un enfant dans les 8 jours (envoi de la fiche d'entrée au Centre Médico Social de son secteur). Il faut y préciser le nom, prénom, date de naissance des enfants accueillis, prénoms, noms et numéros de téléphone des représentants légaux des mineurs. Toute modification de l'un de ces éléments est à déclarer dans les huit jours.
- informer le PCD du départ définitif d'un enfant (envoi de la fiche sortie au Centre Médico Social de son secteur) ;
- se rendre disponible pour toutes visites des services de la PMI (Protection Maternelle et infantile), dans le cadre du suivi de l'agrément ;



- communiquer, sans délai, au PCD toutes modifications relatives à sa situation familiale, professionnelle ou locative (départ d'une personne vivant à son domicile, arrivée d'un animal, transformation de l'habitat...). En cas de changement de résidence à l'intérieur du département, l'assistant maternel communique, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sa nouvelle adresse quinze jours au moins avant son emménagement.

- tenir à la disposition des services de Protection Maternelle et Infantile un planning relatif à son activité prévisionnelle (jours et horaires des enfants accueillis) ;
- effectuer la demande de renouvellement de son agrément dans les délais.

## 2 - Les obligations envers les parents-employeurs



L'assistant maternel doit :

- faire preuve de discrétion professionnelle concernant la vie privée de l'enfant et sa famille ;
- respecter le projet éducatif (contrat d'accueil de l'enfant : rythme, soins etc.) prévu au contrat de travail ;
- garantir la sécurité affective, intellectuelle et physique des enfants accueillis ;
- rester en présence de l'enfant tout au long de l'accueil, seul l'assistant maternel est responsable des enfants qu'il accueille ;
- prévenir au plus tôt ses employeurs en cas d'impossibilité d'accueil et justifier ses absences (transmission de l'arrêt de travail) ;
- présenter la copie de l'agrément à ses employeurs et les informer de toutes modifications d'agrément et de conditions d'accueil ;
- leur communiquer les attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle et d'assurance automobile chaque année ;
- faire visiter aux parents-employeurs les pièces auxquelles l'enfant aura accès ;
- conclure un contrat de travail écrit.

## 3 - Les obligations envers l'administration



L'assistant maternel doit :

- déclarer ses revenus au centre des impôts ;
- faire parvenir son attestation d'agrément au centre Pajemploi, et le renvoyer à chaque renouvellement ;
- faire valider ses droits à la Sécurité Sociale en envoyant annuellement ses bulletins de salaire des trois derniers mois
- informer l'IRCEM Prévoyance en cas d'arrêt maladie.



## Le coin des lectures enfantines

### Cinq petits œufs pour Pâques de C.

Trévisse et A. Mublenbrock  
Cette année, les cloches sont parties en vacances ! Heureusement, les poules vont distribuer les œufs.



Cet album permet d'aborder le thème de Pâques de manière ludique et attrayante. Les œufs en reliefs attirent l'œil et les petites mains !

### Air de Printemps de Raphaël Thierry

C'est une petite aventure de Superchien.



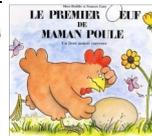
Une averse...du soleil... oh, que se passe-t-il ?

Tout pousse ! C'est le printemps !

C'est joli, doux, bien adapté pour les tout-petits.

### Le premier œuf de

maman poule de Shen Roddie et Frances Cony



Ce livre aborde avec humour les

interrogations d'une poule face au premier œuf qu'elle pond. Sur chaque page, l'enfant découvrira un élément à toucher ou une languette à tirer : succès garanti !

Régulièrement le relais organise un accueil ludique dans les communes d'itinérance de votre canton. Ces rencontres sont conviviales et permettent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur parent de jouer et de s'intégrer dans un petit groupe grâce à votre présence.

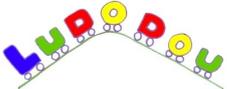
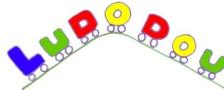
C'est un moment de rencontre et de jeux. Pas d'inscription nécessaire. Prévoyez des **chaussons** (adultes et enfants) et des emballages pour les productions des enfants .

Alors, n'hésitez plus, venez nous retrouver !

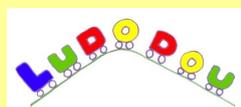
### CALENDRIER DES ITINERANCES

- 9h30 à 10h, Accueil
- 10h à 11h, Atelier d'éveil: Poterie, musique, peinture.....
- 11h à 11h30 Jeux libres ou comptines

Quand la ludothèque vient au relais: c'est gratuit pour tout le monde !!

Date	lieu	horaires	Activité
MARDI 01 MARS	CHAY Salle des fêtes	Accueil à partir de 9h30 	Eveil musical avec Katia de 10h15 à 11h
MARDI 08 MARS	ARC ET SENANS Salle des fêtes	9H30 A 11H30	
MARDI 15 MARS	RUREY Salle des fêtes	Accueil à partir de 9h30	Art plastique De 10h à 11h
MARDI 22 MARS	LIESLE Salle St Etienne	Accueil à partir de 9h30 	Eveil musical Avec Jordan De 10h à 11h
MARDI 29 MARS	MYON Salle de convivialité	Accueil à partir de 9h30	Eveil corporel Avec Estelle
MARDI 05 AVRIL	EPEUGNEY Salle de la Sorbonne	9H30 A 11H30	
MARDI 26 AVRIL	CHENECEY Salle des fêtes	Accueil à partir de 9h30 	Eveil musical Avec Jordan De 10h à 11h
MARDI 03 MAI	CHAY Salle des fêtes	Accueil à partir de 9h30	

Une fois par mois le jeudi matin vous pouvez retrouver la Ludothèque LUDODOU (sans le Relais)  
Les enfants peuvent venir y découvrir de nombreux jeux et jouets et même en louer pour prolonger le jeu à la maison !



Ouvert à tous

**Jeudi 24 Mars à Chenecey** salle des fêtes  
**Jeudi 28 Avril à Liesle**, salle St Etienne

Jeu libre

Des espaces de jeu pour tous les âges  
Location de jeux (1 jeu 1 mois = 2 €)

De 8h30  
à 11h30

Cotisation par famille

- parents  
ou assistant(e)s maternel(le)s  
avec enfant(s) -  
20 € pour l'année  
(dont 5 € de location de jeux)  
ou 3 € la séance

## ASSISTANTES MATERNELLES

### Soirée création

Créer avec des bouteilles en plastiques -Jardin, plantation, fleurs, bijoux ....

Découvrir des idées de cadeaux pour la fête des mères ...



**Mardi 26 avril de 20h à 22h**

Venir avec des bouteilles en plastique vide de toutes tailles, formes et couleurs ....

Inscription au relais Petite Enfance: 03 81 63 72 05

### Formation

### Eveil de l'enfant

Objectif de la formation:

Proposer et organiser des activités ludiques qui favorisent le développement de l'enfant.

Adapter les jeux et jouets selon l'âge des enfants, Concevoir des activités manuelles, lectures, musique...

Durée: 24 h / horaires: 8h à 17h

**Samedi 21 et 28 mai et samedi 04 juin**

Formation organisé dans le cadre du Plan de Formation

Renseignement et inscription au relais: 03 81 63 72 05



## POUR TOUS, PARENTS ET ASSISTANTES MATERNELLES

### Réunion Comité de Pilotage

Le Relais Petite Enfance, Familles Rurales, la CAF et la communauté de communes, ont le plaisir de convier tous les usagers du relais, à la réunion du Comité de pilotage qui aura lieu le:

**Mercredi 16 Mars à 19h**

À la salle de la Communauté de Communes de Quingey

Cette rencontre est l'occasion de faire le point sur l'activité du Relais et d'échanger sur les éventuelles adaptations ou évolutions qui apparaîtraient nécessaires.

Merci de confirmer votre présence par mail ou téléphone, avant le 11 mars 2016

tel: 03 81 63 72 05 ou mail: [relais.quingey@famillesrurales.org](mailto:relais.quingey@famillesrurales.org)

### BABY GYM avec Caroline

Développer le sens de l'équilibre, la coordination des mouvements, la souplesse, la force et la confiance en soi.



Favoriser l'épanouissement de l'enfant en favorisant ses habilités motrices naturelles.

Sauter, glisser, franchir des obstacles, bouger, danser, courir, sauter, rebondir...

**Le vendredi 25 Mars  
de 9h15 à 10h15**

Au gymnase de Quingey



Pour un bon déroulement de la séance les places sont limitées. **L'inscription est donc obligatoire!**

Réservations et renseignements par téléphone

au 03 81 63 72 05



**IL ÉTAIT UNE FOIS ....**

**les petits  
bouquins**

**Mon doudou !**

**Une animation autour du livre**

Venez écouter des histoires et des comptines mais aussi découvrir des livres pour les tout-petits

**- Jeudi 03 Mars**

**- Jeudi 07 Avril**



**de 10h à 11h à la médiathèque**

Sur inscription au Relais 03 81 63 72 05

Ou à la médiathèque: 03 81 63 88 57

## Du côté de la législation ...



### Revalorisation du SMIC

Au 1er janvier 2016, le SMIC a été réévalué, ce qui porte le montant minimum du taux horaire de l'assistant maternel à :

**2,72 brut,**

**Soit 2,09 net minimum.**

Rappel : cette revalorisation n'entraîne une augmentation obligatoire du tarif horaire de l'assistant maternel que lorsque celui-ci devient inférieur au minimum légal. Dans les autres cas, il s'agira d'une négociation entre les deux parties.

### Embauche d'un assistant maternel : CDI ou CDD ?

A l'embauche d'un assistant maternel, un contrat de travail est conclu pour une durée indéterminée (CDI). Le particulier employeur doit établir un contrat écrit avec l'assistant maternel pour chaque enfant confié. Le contrat est signé lors de l'embauche. Il est établi en 2 exemplaires datés, paraphés et signés par les 2 parties qui en gardent chacun un exemplaire. L'employeur et l'assistant maternel peuvent négocier par la suite des modifications, par avenant au contrat.

**Attention** : Le recours au CDD n'est permis que dans certains cas précis (remplacement d'un salarié absent par exemple).

Source : *Service-public.fr*

### Indemnités d'entretien



L'assistant maternel bénéficie d'une indemnité d'entretien pour couvrir les frais suivants :

- jeux et matériels d'éveil,
- matériels et produits de couchage et de puériculture (sauf les couches qui sont fournies par les parents),
- consommation d'eau, d'électricité, de chauffage, etc.

Selon la convention collective du particulier employeur (article 8) : « l'indemnité afférente à ces frais est due pour chaque journée d'accueil. Elle ne peut être inférieure au montant défini par l'accord paritaire du 1er juillet 2004 soit **2,65€/ journée d'accueil** ».

Selon la législation: en application de la loi n°2005-706 du 27 juin 2005 et des articles L423-18 et D423-6 et 7 du CASF depuis le 1er juillet 2012, les indemnités d'entretien doivent correspondre à 85% du minimum garanti, soit **2,99€ par jour pour 9 heures d'accueil**. Ce montant est calculé en fonction de la durée effective d'accueil quotidien. Source: *Service-public.fr*

## En cas d'urgence : connaître les numéros et avoir la bonne attitude

### LES NUMEROS UTILES :

112 : Numéro d'appel d'urgence européen

15 : SAMU

17 : Police Secours

18 : Sapeurs pompiers

114 : Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

0825 812 822 : Centre Antipoison

0800 05 41 41 ou 119 : Allo enfance maltraitée

0800 20 22 23 : Jeunes Violence Ecoute

0800 23 13 13 : Drogues info-service

0 972 625 025 : EDF Urgence



### VOTRE APPEL DOIT COMPORTER :

Votre identité et le numéro de téléphone où l'on pourra vous recontacter.

La commune où les secours doivent se rendre.

L'adresse complète ou lieu dit de l'intervention.

La nature de l'intervention (feu, malaise, accident de la route...).

Comment accéder au lieu, s'il y a plusieurs personnes concernées, les antécédents médicaux des personnes à secourir.

Toutes ces informations permettront aux professionnels de vous apporter la meilleure réponse dans les meilleurs délais.

## Bricolage

### Un petit lapin avec les empreintes des pieds et des mains

#### Matériel :

- coton
- colle
- peinture
- papier canson
- ciseaux
- deux yeux
- fils chenille



#### Déroulement :

1 – Découper la forme voulue pour le corps du lapin dans le papier canson. L'enfant peut alors badigeonner le support de colle et le recouvrir de coton.

2 – A la peinture, réaliser les empreintes des mains (astuce : laisser les doigts serrés pour mieux représenter les oreilles du lapin) et des pieds. Attention, ça risque de chatouiller ! Une fois la peinture séchée, découper le contour de chaque empreinte et les coller sur le corps du lapin.

3 – Réaliser le visage du lapin à l'aide du fils chenille et des yeux en les collant.

### Les petits insectes en légumes

Les petites bêtes fourmillent avec l'arrivée du printemps, jusque dans votre assiette !

#### Ingrédients :

- des tomates cerises allongées
- un concombre
- une boîte de petits pois carottes
- des raisins secs
- du fromage frais
- des cure-dents
- un feutre noir alimentaire



#### 1. La coccinelle tomate :

Couper une tomate en deux. Y dessiner des petits points noirs avec le feutre alimentaire. Prendre un raisin sec noir pour faire la tête.

#### 2. La libellule petits pois / carottes :

Faire cuire les petits pois carottes. Aligner une dizaine de petits pois pour faire le corps de la libellule. Couper deux carottes en deux sur la hauteur pour faire les ailes. Prendre deux petits raisins secs jaunes pour faire les yeux. Utiliser le feutre pour faire un point noir sur chacun des raisins.

#### 3. L'escargot concombre / fromage frais

Découper un bâtonnet de concombre. Badigeonner-le de fromage frais et y coller une rondelle de concombre. Utiliser deux cure-dents pour faire les antennes. Prendre deux raisins secs et faire un point noir dessus au stylo alimentaire. Déposer-les à l'avant de l'escargot pour faire les yeux.



Le Relais Petite Enfance de la communauté de communes du canton de Quingey est géré par un groupe de pilotage composé de parents, d'assistantes maternelles, de représentants d'associations locales, de la CAF, d'élus, et de Familles Rurales Fédération du Doubs.

Le Relais a été équipé et fonctionne grâce au soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon, du Conseil Départemental du Doubs et de la communauté de communes du canton de Quingey.

Il fonctionne en complémentarité avec les services du Conseil Départemental.

Le journal « L'INFO RELAIS » est un bimestriel gratuit. Il est rédigé par les animatrices des Relais Familles Rurales  
Directeur de publication :  
Anne Pouchoulou

Dépôt légal : septembre 2003  
ISSN 1761-7553  
Familles Rurales Fédération du Doubs  
12 rue de la Famille  
25000 BESANÇON

#### Un nouveau site

#### pour mieux vous informer !

Vous trouverez toutes les informations du Relais Petite Enfance sur le site:

[www.famillesrurales.org/relais\\_petite\\_enfance\\_franche\\_comte](http://www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte)

Vous pouvez recevoir ce journal par mail en faisant la demande à : [relais.quingey@famillesrurales.org](mailto:relais.quingey@famillesrurales.org)